

## **Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques**

Session plénière du 20 février 2020

Budget Primitif – Rapport 02-001 : Fonctionnement des collèges publics et privés

### **Intervention de Marie-Lyse BISTUE**

*Conseillère départementale d'Oloron Sainte-Marie*

*Au nom du groupe de la gauche départementale*

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Mon intervention ne va pas vous surprendre. Je ne sais pas si je vais vous convaincre ou vous fatiguer comme vous l'avez indiqué à ma collègue Stéphanie Maza ce matin...Bon, j'ai quand même ma petite idée....

Je ne vais pas revenir sur l'intervention de ma collègue Juliette Brocard au moment des orientations budgétaires, où vous annonciez un « contexte financier et économique contraint », où vous essayiez de nous convaincre que le Département devait gérer ses ressources avec grande parcimonie. Le résultat net de 33 M€ aujourd'hui laissera chacun juger de la pertinence de votre analyse alors.

Une nouvelle fois, vous avez associé les aides au fonctionnement des collèges publics avec celle concernant les collèges privés dans cette délibération, peut-être pourriez-vous nous donner les montants d'une part de la dotation de fonctionnement pour les collèges publics et d'autre part celle pour les collèges privés. Vous allez nous répondre – ou nous « rabâcher » si je reprends votre vocabulaire des précédentes sessions – que dans ce département, nous ne pouvons ignorer ces élèves du privé, compte tenu de leur nombre. Malgré cela, nous vous rappelons qu'il n'est pas non plus nécessaire de faire plus que ce que nous oblige la Loi pour les établissements privés lorsque les collèges publics ont des besoins qui ne sont pas encore satisfaits.

Alors certes, la dotation de fonctionnement a été augmentée de manière mécanique en raison de l'augmentation du nombre d'élèves dans les établissements publics à la rentrée 2019, il faut s'en réjouir. En revanche, le dispositif de solidarité que vous avez mis en place vise surtout à financer, en cas d'excédents, les actions éducatives. Si la qualité de ces actions n'est absolument pas remise en cause, le principe visant à ne pas réinvestir les sommes du dispositif de solidarité vers les établissements qui en ont besoin, font de ce dispositif davantage un fonds de de dotation plutôt qu'un dispositif de solidarité.

Puisque la convention cadre sur les équipements sportifs est amenée à être révisée cette année, nous vous demandons que les petites économies qui ont été faites dans le dispositif

actuel puissent être révisées elles aussi, concernant les frais de déplacement vers les installations sportives, afin de ne pas pénaliser les établissements.

Enfin, nous sommes déçus, et nous avons eu le loisir de l'indiquer en commission, que le Plan Pluriannuel d'Investissement ne soit pas accéléré compte tenu de la bonne santé financière dans notre Département. Certes, nous avons consciences des aléas liés aux entrepreneurs de travaux, aux études préalables nécessaires mais lorsque l'on pense que l'Education est une priorité, on peut au moins faire réaliser les investissements de moindre ampleur. Je pense par exemple aux travaux concernant des économies d'énergie ou de confort pour l'accueil des élèves et des personnels.

A moins que vous n'acceptiez de différencier le vote du budget pour les collèges publics et privés, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Je vous remercie.